

Le monde change,  
mon expert-comptable m'accompagne

# CRÉATION / TRANSFORMATION EN EIRL



*Être entrepreneur individuel en protégeant son patrimoine personnel est possible avec l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL). Ce statut s'adresse aux créateurs et chefs d'entreprises et permet d'opter pour l'impôt sur les sociétés avec des conséquences fiscales et sociales intéressantes.*

## NOTRE CABINET EST À VOS CÔTÉS

POUR VOUS AIDER À FAIRE LE BON CHOIX  
ET VOUS ACCOMPAGNER DANS LES DÉMARCHES  
(DÉCLARATION D'AFFECTATION, IDENTIFICATION  
ET ÉVALUATION DES BIENS AFFECTÉS À L'EIRL).

### NOS RECOMMANDATIONS :

- **Faites confiance** à notre expertise et notre parfaite connaissance de votre entreprise.
- **Créez ou transformez** votre entreprise en EIRL en toute connaissance de cause.
- **Anticipez** les conséquences fiscales et sociales de la transformation.
- **Respectez** les obligations comptables et déclaratives ultérieures.



### NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Analyse** des avantages de l'EIRL.
- **Contractualisation** (lettre de mission) pour votre sécurité juridique.
- **Conduite** de l'ensemble des démarches déclaratives.
- **Respect** ultérieur des obligations comptables réglementaires.



## **Vous vous posez les questions suivantes :**

- Qu'est-ce que l'EIRL ? Suis-je concerné ? Quel est son intérêt ?
- Pourquoi l'EIRL protège-t-il mon patrimoine privé ?
- Comment évaluer les biens apportés en garantie à mes créanciers ?
- Quel régime fiscal convient le mieux à ma situation ?
- Quelles sont les conséquences sociales sur ma rémunération ?
- Quelles sont les formalités de transformation en EIRL ?
- Mes obligations comptables et déclaratives changent-elles ?



## **Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :**

- Nous vous présentons les avantages de l'EIRL.
- Nous sécurisons votre patrimoine privé en identifiant les seuls biens pouvant être engagés par vos créanciers.
- Nous évaluons les biens affectés.
- Nous mesurons l'impact fiscal et social de la transformation en EIRL.
- Nous vous conseillons dans le choix du régime fiscal à adopter.
- Nous vous informons sur vos obligations déclaratives.
- Nous tenons votre comptabilité, établissons vos comptes annuels et pouvons vous décharger des obligations déclaratives.